

plus avantageux que de les forcer à se contenter de jetons d'assurance-chômage qui ne leur procurent pas l'argent nécessaire pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.

J'espère donc que cette résolution sera adoptée le plus tôt possible pour le bien de tous les citoyens canadiens.

(Traduction)

M. Peters: Monsieur le président, tous les Canadiens sont heureux qu'on se préoccupe au Canada du problème du logement car nous convenons tous que le logement a beaucoup d'influence sur notre mode de vie. Les sociologues, je suppose, sont d'avis qu'une forte proportion des crimes est directement liée au milieu et, par conséquent, à des normes inférieures de logement. Nous sommes certes satisfaits que le gouvernement ait jugé bon, en quelques mois à peine, de prendre divers engagements en vue de l'amélioration de la situation du logement au Canada.

On a pu constater que, dans les pays où des logements sont à la disposition tant des petits salariés que de ceux qui sont mieux en mesure de se loger, cet état de choses a grandement influé sur le mode d'existence. Pour ma part, je ne sais trop quelles autres mesures on prendra dans le domaine de l'habitation à cette session-ci. Nous entretenons certains espoirs; on nous a donné à entendre que le gouvernement irait plus loin que la mesure dont la Chambre est maintenant saisie puisqu'il faut considérer le problème du logement sous divers autres aspects.

Nous comprenons également qu'en plus de libérer ces fonds, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux devront s'intéresser de plus en plus près à la situation de l'habitation dans notre pays. Nous avons constaté que les sources qui alimentaient antérieurement le financement de la construction ne sont plus disponibles et que le gouvernement doit se préoccuper de plus en plus de l'habitation. Indépendamment du fait qu'il faut mettre de l'argent à la disposition des éventuels propriétaires de maisons, n'oublions pas que par le passé nous avons relié la faculté d'obtenir un prêt au niveau de revenu du demandeur. Cette règle a fait subir bien des difficultés aux gens à revenu modique.

On a parlé de la difficulté que les gens éprouvent à acheter des maisons dans les petites localités comme des villes ou villages où le niveau de l'habitation est inférieur à celui de nos grandes villes. Les projets de logement d'un grand nombre de nos villes sont considérés par la Société centrale d'hypothèques et de logement comme inférieurs au niveau requis, mais sont en fait tout ce que les gens peuvent s'offrir. Ces gens

ont déjà la plus grande difficulté à se procurer ce genre d'habitations. Ils doivent s'adresser à des prêteurs qui exigent des taux d'intérêt exorbitants, et même lorsqu'ils achètent sous les auspices de la loi nationale sur l'habitation, ils doivent emprunter la somme nécessaire au paiement initial auprès de sociétés de prêts. Ces gens, dont beaucoup ont un revenu modique ou moyen, se trouvent dans l'impossibilité de payer le loyer d'une maison convenant à leurs besoins, tout en mettant de côté suffisamment d'argent pour un paiement initial quelconque. Je pense que le gouvernement devrait envisager la possibilité d'acheter des maisons et de les louer dans des conditions permettant à une personne de décider d'acheter la maison à l'expiration d'une période de trois ans.

Un de nos plus grands problèmes est le cas des jeunes mariés. Un jeune couple qui a deux ou trois enfants se trouve probablement, du point de vue pécuniaire, dans la situation la plus difficile qu'il connaîtra de toute son existence. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons entendu bien des promesses, dont certaines visaient les jeunes mariés. Je pense que le domaine de l'habitation pourrait permettre de tenir ces promesses de façon très satisfaisante. Il est incontestable qu'un jeune homme d'affaires ou un jeune employé d'usine, surtout s'il est marié, n'en est qu'à l'aube de sa vie et continuera à apprendre à s'adapter aux situations meilleures que lui réserve l'avenir. Alors que son salaire est modique, et certainement bien inférieur à celui qu'il touchera plus tard, il peut avoir besoin d'une maison de deux, trois ou même quatre chambres à coucher. Plus tard, il n'aura plus le même besoin d'argent et sera en meilleure posture pour s'offrir une maison lui convenant.

A mon avis, il conviendrait d'étudier l'à-propos d'échelonner les versements un peu comme dans le cas des assurances commerciales où il est payé une faible prime au début qui augmente graduellement. Dans le cas d'une assurance, l'âge entre en jeu; dans le cas d'une maison, la capacité de gain du débiteur hypothécaire entrerait en jeu, car cette capacité augmenterait, naturellement. Je crois que de telles mesures permettraient à nos jeunes gens de procurer à leur famille un logement bien plus satisfaisant, spécialement dans le cas où la famille compte des garçons et des filles; on pourrait alors leur donner une chambre à coucher séparée ou tout au moins prendre des dispositions suivant les besoins familiaux particuliers. Cela d'autre part aiderait nos petites villes où l'on remarque un besoin d'améliorer les conditions en vue de l'éducation des enfants.